



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS
JEUDI 30 JUILLET 2026

**POLLUTION DE LA MARNE : LA VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS
CONDAMNE CET ACTE IRRESPONSABLE ET PORTE PLAINTÉ DEVANT
LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE**

La Ville de Saint-Maur-des-Fossés exprime sa plus vive indignation après le déversement illégal de plusieurs milliers de litres de fioul, probablement dans un avaloir d'eaux pluviales situé à proximité de la commune, à Joinville-le-Pont. Cet acte irresponsable entraîné une pollution de la Marne et la fermeture temporaire de plusieurs sites de baignade dans la rivière.

Dès la découverte de cette pollution, l'ensemble des services compétents se sont mobilisés aux côtés de l'Établissement Public Territorial Paris Est Marne & Bois afin de contenir la propagation des hydrocarbures et d'en limiter les conséquences sur le milieu naturel. Plus de 1 500 litres de fioul ont d'ores et déjà été récupérés grâce aux opérations de pompage menées par les équipes spécialisées.

La Ville salue le professionnalisme et la réactivité des agents mobilisés ainsi que la coordination entre les différents acteurs.

Une atteinte grave à un patrimoine naturel reconquis

Cette pollution constitue une atteinte particulièrement grave aux efforts engagés depuis de nombreuses années pour restaurer la qualité écologique de la Marne.

Alors même que les analyses menées régulièrement démontrent une excellente qualité microbiologique de l'eau, permettant le retour progressif de la baignade en rivière, cet acte de malveillance compromet temporairement les usages, porte atteinte à la biodiversité et fragilise l'écosystème de la rivière, pourtant redevenue un espace naturel vivant et partagé.

Les conséquences concernent notamment :

- La faune et la flore aquatiques, particulièrement sensibles aux hydrocarbures ;
- Les usagers des espaces de baignade, très fréquenté en période estivale ;
- Les riverains, qui subissent de surcroît la pollution olfactive que représente un tel acte irresponsable.

Une plainte déposée contre X

Face à l'important préjudice que représente cette pollution pour les milieux naturels, la Ville de Saint-Maur-des-Fossés et le Syndicat Marne Vive, présidé par le Maire, Pierre-Michel Delecroix, ont déposé une plainte contre X auprès du Procureur de la République de Créteil afin que toute la lumière soit faite sur cet acte de pollution volontaire.

Parallèlement, les investigations se poursuivent, notamment par l'exploitation des images de vidéoprotection des deux communes, afin d'identifier le ou les auteurs de ce déversement illicite.

Pierre-Michel Delecroix, Maire de Saint-Maur-des-Fossés et Président du Syndicat Marne Vive, déclare :

« Cet acte est profondément irresponsable et inacceptable. En quelques instants, il met en péril des années de travail collectif mené pour restaurer la qualité de la Marne, protéger sa biodiversité et permettre à nouveau aux habitants de profiter de leur rivière en toute sécurité. Je fais pleinement confiance aux services d'enquête pour identifier les responsables. Ils devront répondre de leurs actes devant la justice. La protection de la Marne est une responsabilité collective et nous ne laisserons aucun acte de cette nature remettre en cause les efforts engagés depuis plus de trente ans. »

La mobilisation se poursuit

La Ville de Saint-Maur-des-Fossés restera pleinement mobilisée aux côtés du Syndicat Marne Vive, de l'Établissement Public Territorial Paris Est Marne & Bois, des services de l'État et de l'ensemble des partenaires afin de poursuivre la surveillance de la qualité des eaux et de préserver durablement la Marne.

La Ville rappelle enfin que tout rejet de produits polluants dans les réseaux d'assainissement constitue une infraction grave, susceptible d'entraîner des poursuites pénales et la réparation intégrale des préjudices causés.

Contact presse Ville de Saint-Maur-des-Fossés :

Audrey FERRER

Directrice de la communication

06 03 92 41 57

audrey.ferrer@mairie-saint-maur.com

Aurélien MORTAGNE

Directeur adjoint de la communication

06 27 91 28 55

aurelien.mortagne@mairie-saint-maur.com